



2004 à 2014 : l'UVAM fête ses 10 ans

**2014 à 2024 : Vaudois musulmans et l'UVAM – une
feuille de route pour la prochaine décennie**

Papier de stratégie

Introduction

Durant ces trente dernières années, plusieurs associations musulmanes ont vu le jour dans le canton de Vaud qui compte aujourd'hui 30'000 personnes musulmanes, dont environ un tiers de citoyens suisses. Les buts de ces associations sont essentiellement de répondre aux besoins religieux, culturels et sociaux pour les musulmans et les musulmanes habitant dans les différentes communes de notre canton.

La plupart des associations existantes n'avaient, il y a quelques années encore, pas ou peu de contact avec les autorités cantonales, communales et les instances religieuses de manière coordonnée.

Après plusieurs mois de réunions régulières, neuf associations représentant différentes régions de notre canton et unissant des musulmanes et des musulmans de diverses origines, ont décidé à l'unanimité le 21 mars 2004 de fonder l'Union Vaudoise des Associations Musulmanes, l'UVAM.

L'UVAM a connu deux principales phases de développement dans ses 10 premières années :

- 2004 à 2009 : la phase de la consolidation orientée à l'interne. La base forte et fraternelle qui s'est constitué entre les associations et individus de différentes origines et traditions est le fondement sur lequel est bâti le succès de l'UVAM
- 2009 à 2014 : la phase de l'entrée en scène publique. L'interdiction des minarets a frappé la communauté des musulmans en Suisse. En conséquence, l'UVAM a adopté une nouvelle stratégie qui vise la visibilité et la coopération proactive avec les partenaires et autorités vaudois. Aujourd'hui, l'UVAM œuvre pour la défense des intérêts des musulmans et à être leur interlocuteur auprès des autorités vaudoises.

L'UVAM se veut donc une force constructive pour répondre aux besoins des Vaudois musulmans et de ses centres membres en coopération avec les autorités et les partenaires sociaux, politiques et religieux.

Lors de l'assemblée des délégués 2010, l'instance de décision principale, les délégués de l'UVAM ont adopté de nouveaux axes stratégiques ¹:

- **Visibilité**
- **Besoins et positions**
- **Intégration et reconnaissance**
- **Consolidation**

¹ Voir ci-dessous sous point 1 pour les détails

A l'occasion des dix ans de l'UVAM et en vue du potentiel de développement ainsi que des attentes de l'interne comme de l'externe il convient de réfléchir à la bonne direction pour le futur de notre fédération.

Pour ce faire, nous voulons :

- 1) présenter les objectifs de l'UVAM
- 2) présenter les attentes des autorités vaudoises
- 3) récolter les besoins des Vaudois musulmans et des centres membres
- 4) présenter nos défis actuels et futurs
- 5) élaborer un tableau stratégique contenant notre vision, nos objectifs stratégiques et nos actions à court, moyen et long-terme.

1) Les Objectifs de l'UVAM

Selon la stratégie actuelle de l'UVAM, adoptée en 2010, les objectifs selon les 4 axes stratégiques sont les suivants :

Visibilité

- Positionner l'UVAM comme l'organisation de référence dans le canton qui assure une forte représentativité des Musulman/es
- Améliorer l'image des Musulman/es
- Rendre les Musulman/es et leurs vies visible
- Veiller à la transparence des activités et des opinions de l'UVAM afin de renforcer la confiance de la population et des partenaires

Besoins et positions

Afin de permettre à la société majoritaire de prendre soin des besoins de sa minorité musulmane, dans une ambiance de dialogue et de manière constructive:

- Faire connaître les besoins et opinions des Musulman/es prenant en compte le contexte culturel, social, politique et juridique du canton
- Participer activement à l'élaboration de solutions constructives par rapport aux questions qui nécessitent de l'attention

Ceci en conciliant :

- Notre identité musulmane et
- Notre identité Vaudoise et Suisse

Intégration et reconnaissance

- Devenir un partenaire présent et fiable pour les acteurs sociaux et politiques
- Reconnaissance affective/sociale des Musulman/es dans le canton
- Reconnaissance légale de l'UVAM dans le canton de Vaud
- Inciter et soutenir les Musulman/es à vivre et jouir pleinement de leur vie de bons citoyens

Consolidation

- Élargir le nombre de membres de l'UVAM
- Renforcer et consolider les structures existantes
- Créer des synergies entre les membres et promouvoir une ambiance de fraternité et de bienveillance

2) Les attentes des autorités vaudoises

En janvier 2007, les autorités vaudoises ont adopté la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR)². Cette loi stipule les droits et les devoirs³ envers les communautés religieuses candidates à la reconnaissance d'intérêt public. Ces dispositions constituent pour nous la référence pour illustrer les attentes des autorités vaudoises. Est prévue également la publication d'un règlement d'application de la loi qui peut contenir des dispositions supplémentaires. N'étant pas encore publié, nous ne pouvons le prendre en considération à ce stade.

Selon la LRCR, les attentes des autorités vaudoises envers l'UVAM et ses membres sont⁴ :

- Reconnaissance et respect de l'ordre juridique suisse et des droits de l'Homme, p.ex. : discrimination entre hommes et femmes
- Respect des droits individuels constitutionnels, p.ex. : liberté de conscience et de croyance.
- Respect de la paix confessionnelle
- Respect des principes démocratiques, p.ex. : fonctionnement des associations
- Transparence financière
- Rôle et durée d'établissement dans le canton, p.ex. connaissance du français et du droit suisse des représentants

² http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=5546&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=2&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

³ Voir l'annexe 1 pour un extrait de la loi avec les détails

⁴ Voir l'annexe 1 pour un extrait de la loi avec les détails

3) Récolter les besoins des Vaudois musulmans et des centres membres

Cette section est consacrée aux besoins des Vaudois musulmans et des centres membres de l'UVAM qui ne seraient pas encore pris en considération ci-dessus. Ils ont été identifiés lors du processus de consultation (notamment les Assises) et le Conseil de l'UVAM avant l'adoption de ce document par l'ADD.

Résultats des assises 2014 consacrées à la stratégie :

3.1) Atelier « Consolidation »

La question des jeunes

- Accorder une voix supplémentaire pour les jeunes par centre afin de mieux intégrer et intéresser les jeunes au travail de l'UVAM
- Travail d'information auprès des jeunes pour mieux faire connaître l'UVAM

La question des femmes

- Mise en valeur de la participation et de la présence des femmes à tous les niveaux.
- Égalité de présence de femmes voilées/non-voilées afin de toutes les motiver à participer

Le triangle relationnel UVAM – Centres membres – base (citoyens musulmans)

- Afficher les PV des réunions de l'UVAM aux centres
- Définir les responsabilités de communication des délégués envers leurs comités et communautés respectifs
- Prise de conscience du rôle de l'UVAM par les présidents des centres

Finances

Mieux faire comprendre l'utilité et l'importance de l'UVAM pour plus de consolidation de la base

3.2) Atelier « Besoins et positions »

Besoins des jeunes :

- rassembler et unir les jeunes de différentes communautés
- mélanger musulmans et non musulmans dans les activités pour les jeunes
- activités culturelles variées et pas exclusivement religieuses
- responsabiliser les jeunes en leur offrant la possibilité d'organiser eux-mêmes leurs activités et réfléchir sur les programmes
- le rôle de l'UVAM est de centraliser

- Interroger les jeunes sur leurs besoins spécifiques, leur offrir des espaces d'expression libre
- Revoir les méthodes de présenter la religion aux jeunes
- Le besoin religieux est présent pour pouvoir expliquer nos positions

Harmonisation de la tradition musulmane

- Importance du conseil des imams
- Se mettre d'accord sur certains éléments
- Se mettre d'accord sur ce qui est essentiel entre musulmans
- Avoir des projets communs et des actions sociales, culturelles

Comment l'UVAM peut elle servir aux pratiquants non-réguliers également ?

- Offrir un panel d'activités et de projets ouvert à tous
- L'UVAM doit varier ses activités religieuses, culturelles, Pour permettre à un plus grand nombre de musulmans d'y adhérer
- La fête de l'Aïd devrait être l'occasion de s'ouvrir sur la population musulmane toute tendance confondu
- Organiser des activités culturelles en dehors des centres islamiques, choisir des lieux neutres, publics
- Refaire la journée de l'UVAM pour permettre aux associations de se connaître entre elles et de se faire connaître auprès du public
- L'UVAM devrait offrir des activités qui permettent à tous ceux qui ne sont pas rattachés à un centre ou association de s'y retrouver

Rompre la perception du musulman étranger

- Organiser des activités en dehors de la communauté
- Œuvrer pour le bien de la société par des activités sociales
- Organiser les projets et les activités avec d'autres partenaires non religieux
- L'UVAM doit sensibiliser les musulmans à l'importance d'être actifs dans la société, par le travail, la participation aux activités des quartiers, le bon voisinage, etc....

3.3) Atelier « Intégration et reconnaissance »

Intégration

- Quelles priorités pour l'intégration ?
- Equiper la communauté d'outils socio-cultures d'intégration
- Faire le pas vers les acteurs économiques pour faciliter l'intégration
- Travail et visibilité dans les médias des centres musulmans et activités
- Les différentes pensées islamiques et suisses doivent agir ensemble

Reconnaissance

- Est-ce que c'est le bon moment ?
- Renforcer le dialogue social avec l'Etat de Vaud
- Vivre ensemble égaux et différents
- Créer un processus d'ouverture réel et efficace
- Développer une pluri représentativité des musulmans vaudois
- Implication des femmes vis-à-vis des féministes européennes
- Il faut demander la reconnaissance dès qu'elle sera possible juridiquement
- Travail de proximité (voisins, etc.) Le vivre ensemble
- Renforcer le dialogue interreligieux
- La majorité des musulmans suisses sont Suisses
- Etre attentif aux étiquettes accolées à la notion de musulman (modéré, intégriste...)
- Eviter les arrière-pensées
- Etre ouvert aux autres pour éviter tout ce qui éclipe la réalité
- Mettre en avant ce qui rapproche la communauté musulmane des autres au lieu et place de ce qui divise

3.4) Atelier « Visibilité »

- On ne représente jamais tout le monde mais...
- ...on ne doit pas avoir de complexe dans la représentativité
- Etre connus pour être reconnus
- Visibilité cohérente
- Un bureau de communication avec plusieurs personnes (marquer la diversité des musulmans)
- 1 – 2 personnes avec des ressources et très disponibles pour répondre
- Il est important de canaliser et augmenter la visibilité locale
- Réorganiser les portes ouvertes régulières des mosquées
- Etre présents dans la sphère publique, p.ex. sur les marchés
- S'engager pour le MCDA, l'Arzillier et d'autres groupes
 - Par exemple : pour les 15 ans de l'UVAM fêter Noël avec les partenaires interreligieux et les inviter pour l'Aïd
- Etre engagé politiquement autant que faire se peut
- Il est très avantageux de se rendre visible mais cela demande beaucoup de temps et d'investissement pour peu de « rentrées », de résultat.

Représentation institutionnelle :

- Etre très réactifs
- Etre connus
- Etre facile à joindre

3 niveaux de visibilités :

Suisse Romande : Islam

Canton de Vaud : UVAM

Local/communal : les membres de l'UVAM

4) Nos défis à relever

En fonction des points 1) à 3) enrichis par les expériences des années et l'échange avec nos partenaires nous présentons ci-dessous nos défis à relever à moyen et à long terme selon les axes stratégiques existants.

Visibilité

La représentation visible des musulmans et des associations se limite actuellement à une poignée de personnes. Cela ne reflète pas la diversité de la communauté. En plus, les personnes qui s'affichent sont parfois considérées par une partie du public comme l'exception présentable parmi les musulmans difficilement intégrables en général. Il est en conséquence important de 1) diversifier les voix et visages perceptibles sur la place publique.

Selon une recherche récente⁵, les centres membres de l'UVAM profiteraient de la visibilité officielle et du « texte public » qu'affiche l'UVAM afin de pouvoir éviter la stigmatisation à travers l'invisibilité. Ceci peut être une stratégie de résistance utile et légitime pendant un moment, mais elle ne devrait certainement pas devenir l'état normal. En conséquence et dans la même logique que le point ci-dessus, il est important que 2) les centres s'affichent publiquement en plus de l'UVAM.

Dans une société qui renvoie le religieux de plus en plus dans la sphère privée, la visibilité des musulmans et de l'UVAM relèvent de l'équilibrisme. Il importe de 3) trouver la bonne balance et la bonne manière entre la visibilité nécessaire pour faire avancer nos dossiers et l'invisibilité afin d'éviter d'être perçu comme enqueteur ou de nourrir certaines tendances de stigmatisation.

A travers ses membres l'UVAM est présente dans 11 villes du Canton. En revanche, l'UVAM est visible uniquement par les actions et les initiatives du Comité. Afin de mieux exploiter ce potentiel de visibilité locale, une synergie pour tous, 4) les centres devraient davantage s'afficher en tant que membres de l'UVAM.

Besoins et positions

Aujourd'hui, un tiers des Vaudois musulmans sont des Suisses, naturalisés ou convertis. Prenant en compte également les 2^{ème} et 3^{ème} générations c'est certainement une majorité ayant un cadre de références culturelles prioritairement suisse. Ces nouvelles générations

⁵ « L'Union Vaudoise des Associations Musulmanes », Christophe Monnot dans La Suisse des Mosquées

amènent-elles des nouveaux besoins envers les associations musulmanes ? Prêsumons que oui, 5) l'implication des jeunes devient primordial pour une stratêgie à long terme.

Par la composition de ses membres, tout comme la communauté musulmane en gênéral, l'UVAM comporte une grande diversitê ethnique et religieuse. Conscient du bênêfice qu'apporte cette diversitê, une certaine 6) harmonisation de la tradition musulmane, dêlibêrêe entre nous, est opportune dans un contexte sociopolitique vaudois qui est le mêmeme pour tous.

Similaire aux autres religions, environs 15% des musulmans en Suisse sont pratiquants. Les 85% ont-ils potentiellement des besoins religieux à satisfaire, par exemple l'aumônnerie ou la sêpulture ? Prêsumant qu'au moins partiellement oui, 7) la liaison avec les 85% moins pratiquants est importante.

400'000 musulmans vivent en Suisse, dont 30'000 dans le Canton de Vaud. Quelques dêcennies aprês leur arrivêe et souvent en 2^{ème} ou 3^{ème} gênération, les musulmans font partie intêgrante de la sociêté. Socialement parlant, l'Islam est devenu une rêalitê suisse. La reconnaissance de cette rêalitê par les non-musulmans, qu'elle soit sociale (cognitivo-émotionnelles) ou juridique⁶ reste à la traîne. Être musulman et êtranger sont toujours directement et « naturellement » liês pour beaucoup de personnes. 8) Rompre ce lien devient la clé pour assurer l'intêgration et la reconnaissance sociale et juridique.

L'UVAM travaille dêjà sur 9) l'aumônnerie, 10) la sêpulture et la reconnaissance d'intêrêt public. Elles restent des besoins prioritaires avec, d'ores et dêjà quelques avancements importants.

Intêgration et reconnaissance

Lors d'un dêbat têlêvisê⁷ concernant la reconnaissance d'intêrêt public de l'UVAM, une personnalitê politique vaudoise exprimait sa rêticence par rapport à cette reconnaissance. Entre autres à cause du prêtendu manque d'enracinement local de notre communautê et en consêquence l'absence du rayonnement politique et social pour inspirer les mœurs de la population gênêrale. Toute prudence prise en compte, cette critique semble intêressante. La tradition et les mœurs musulmanes sont souvent chevauchêes avec celles de Suisse (p.ex. : l'honnêtetê, la bienfaisance, la consultation dêmocratique, le consensus, etc.). D'autres pourraient apporter des nuances bênêfiques ou rappeler des mœurs Suisses qui sont passêes au second plan (la pudeur, le respect des âgês, etc.). Ces deux listes seraient à êlaborer. Dans ce sens, notre communautê devrait 11) faire l'effort pour faire connaître ses mœurs auprès de la population en tant que communautê porteuse de valeurs à l'image des autres religions. En parallêle, ceci contribuera êgalement à la meilleure connaissance des musulmans et de leurs convictions et en consêquence de renforcer la confiance.

⁶ Reconnaissance d'intêrêt public

⁷ « L'Islam doit-il être reconnue officiellement? », La Têlê, 20.6.2013

Dans cette même logique, notre communauté devrait 12) contribuer à la société au-delà de ses propres intérêts.

Depuis plus de dix ans les membres de l'UVAM participent activement au dialogue interreligieux dans le Canton. Cette contribution à la paix religieuse n'est pas seulement un devoir moral et du bon sens, mais aussi une conviction profonde. 13) Les efforts pour le dialogue interreligieux doivent être renforcés et approfondis.

Consolidation

L'UVAM est une fédération cantonale qui compte 15 associations membres distribuées sur tout le canton et 30'000 bénéficiaires potentiels d'un point de vue islamo-interne. Ses parties prenantes externes sont les autorités communales et cantonales, les partenaires sociopolitiques, les universitaires, les autorités religieuses, les medias, et d'autres. La sensibilité des questions liées aux musulmans et le contexte très dynamique⁸ augmente davantage la charge et le besoin de professionnalisme. Les attentes internes et externes envers notre fédération sont grandes et sont prévues d'augmenter à court terme. Nous sommes clairement à la limite du bénévolat. Ne pas remplir les attentes serait un risque pour la crédibilité de l'UVAM et pourrait donc mettre en péril l'image et la situation des Vaudois musulmans. S'ajoute à cela la précarité financière des associations musulmanes. En Suisse, le budget annuel moyen d'un groupe religieux local est de CHF 180'000.- (sans les paroisses reconnues). Pour les musulmans, ce budget moyen est de 60'000.-.⁹ Le budget annuel de l'UVAM est d'environ 25'000.-. 14) La professionnalisation et 15) la sortie de la précarité financière sont donc des besoins élémentaires pour remplir nos objectifs et satisfaire les attentes internes et externes.

Comme toute association comptant sur le bénévolat l'UVAM, tout comme ses membres, peine à mobiliser des gens qui s'activent dans ses structures. Il est donc important de 16) renforcer l'engagement pour nos associations et notre fédération. Dans la même logique, l'absence, sans qu'elle soit totale, des femmes et des jeunes pose un défi supplémentaire. 17) La poursuite des efforts pour intégrer des femmes et des jeunes dans les structures de nos associations et de notre fédération est de grande importance, non seulement pour augmenter les forces vives mais aussi pour assurer leur représentativité.

Ces dernières années, l'UVAM a fait des efforts pour se rapprocher de la base. Ainsi, les assises ont été créées en 2010 et la fête de l'aïd est organisée par l'UVAM depuis 2012. Mais cela reste insuffisant. Nombreuses restent les voix qui critiquent l'écart entre la fédération des musulmans et les musulmans individuels. Jusqu'à un certain degré cela peut être considéré étant dans la nature des choses, mais il est néanmoins important de 18) renforcer l'identification des Vaudois musulmans avec leur UVAM et de 19) créer/démontrer les bénéfices directs de l'UVAM pour les musulmans individuels.

⁸ Service d'aumônerie en construction, sépulture et reconnaissance à venir

⁹ « Associations Musulmanes de Suisse », Christophe Monnot dans La Suisse des Mosquées

L'UVAM veut créer des synergies entre les membres et promouvoir une ambiance de fraternité et de bienveillance. Pour ce faire, elle a besoin 20) d'avoir elle-même des liens forts avec ses membres et de 21) renforcer davantage et de manière continue les relations entre les membres et entre les membres et leurs bases respectives.

L'UVAM veut être l'organisation de référence dans le canton qui assure une forte représentativité des Musulman/es. Ainsi, elle devrait pouvoir intégrer la totalité des associations musulmanes du Canton. Ceci ne dépend pas toujours de sa propre volonté. Néanmoins, l'UVAM doit 22) veiller à être la plus représentative possible, d'un point de vue des associations musulmanes comme 23) par rapport aux musulmans individuels.

5) Tableau de stratégie

Vision, objectifs, actions

Axe	Vision	Objectifs	Actions			
			Aujourd'hui	Court-terme (< 1 année)	Moyen-terme (1-5 ans)	Long-terme (5-10 ans)
Besoins et positions	Les musulmans se sentent compris par leurs concitoyens, leurs besoins religieux harmonisés sont satisfaits.	Faire connaître clairement les positions de l'UVAM et de ses membres sur les questions qui peuvent interpeller.	Publier le document cadre		Selon besoin, faire évoluer le document cadre.	
					Assurer la conformité des instances de l'UVAM et de ses membres avec les positions officielles	
		Présenter les valeurs et mœurs des musulmans et leur compatibilité avec ceux des suisses/vaudois.		Etablir tableau de comparaison des valeurs et mœurs par le Conseil des Imams	Réaliser des projets de communication afin de faire connaître la concordance des valeurs et mœurs.	
					Intégrer cette connaissance dans la communication générale de l'UVAM	
		Offrir un service de l'aumônerie professionnel dans les institutions respectives du Canton.	Créer le bureau de l'aumônerie	Consolider et formaliser le bureau : cahier de charges des aumôniers, déontologie, etc.	Professionnaliser le service	Dans le cadre de la reconnaissance d'intérêt public, offrir l'aumônerie dans toutes les institutions publiques du canton.
Réaliser la sépulture pour tous les Vaudois musulmans	Poursuivre et mener à bien le projet à Lausanne		Si nécessaire, faisable et légitime, étendre la sépulture sur d'autres villes			
Intégration, reconnaissance	Les musulmans sont intégrés dans la société vaudoise tout en respectant leur identité musulmane. Les vaudois musulmans, les centres membres et l'UVAM jouissent respectivement d'une reconnaissance sociale et juridique. Le stéréotype du musulman étranger est rompu.	Les centres, en tant que représentants de leurs fidèles, s'intègrent socialement et politiquement dans leur commune ou quartier.		Mise à jour et développement du document recommandations locales de l'UVAM	Des projets, p.ex. nettoyage de rivière, organisation d'une soupe publique, et la participation à des fêtes des voisins, etc. sont réalisés continuellement.	
		L'UVAM, en coopération avec ses membres et le BCI, mènent des projets d'intégration.			Eventuellement pérenniser et élargir les projets d'intégration professionnelle des jeunes et cours pour femmes.	
		Equiper la communauté d'outils socioculturels d'intégration		Définir ces outils	Equiper la communauté	
	Reconnaissance d'intérêt public.	Publication du règlement par le Conseil d'Etat (?)	Prise de connaissance de la situation.	Mise à niveau de l'UVAM et de ses membres, éventuellement dépôt d'une demande.	Reconnaissance acquise....	
		Continuer et renforcer le dialogue social avec les autorités				
	L'UVAM et ses membres participent à la société vaudoise au-delà de leur propre intérêt	Contribuer au débat public sur certains sujets sociopolitiques autre que nos propres intérêts.			Prises de positions sur, p.ex., certaines votations à l'instar des églises ou sujets et évolutions dans le Canton.	
		Réaliser des projets pour la société en général			P.ex. projet transport des nécessiteux, nettoyage de rivières, etc.	
	Renforcer notre contribution au dialogue interreligieux			Initier nous même des projets en plus de notre		

					participation aux projets des autres.		
Consolidation	L'UVAM et ses membres sont des acteurs professionnels qui interagissent fortement entre eux et avec leurs partenaires. L'UVAM représente les vaudois musulmans qui désirent être représentés par une telle structure.	Professionnaliser l'UVAM.	Définir les fonctions au sein de l'UVAM et les postes rémunérés	En fonction des possibilités financières rétribuer les personnes pour leur travail	Avoir 2 salariés à plein temps	Avoir 5 salariés à plein temps, y inclut les aumôniers etc.	
		Lever des fonds supplémentaires	Veiller à ce que, en principe, toute coopération, p.ex. avec les autorités, soit considérée comme un service fourni et donc rémunéré.				
		Affilier les individus à l'UVAM et donc renforcer leur identification avec leur UVAM. Renforcer et faciliter la communication directe avec les individus. Les services de l'UVAM peuvent aller au-delà de la pratique cultuelle de tous les jours et donc être attractifs également pour les personnes ne fréquentant pas les centres. Cela permet d'élargir considérablement la base de l'UVAM. à une partie plus importante des 30'000 vaudois musulmans.		Créer une newsletter trimestrielle		Ayant accès au registre des personnes officielles, dans le cadre de la reconnaissance, contacter tous les Vaudois musulmans afin de leur offrir nos services	
					Organiser des activités culturelles variées (en dehors des centres islamiques) en plus des activités religieuses		
			Offrir des services concrets aux individus contre une contribution. Pouvoir démontrer le nombre de personnes étant affiliées et soutenant l'UVAM.	Avoir 150 personnes affiliées	Avoir 2'000 personnes affiliées	Avoir 5'000 personnes affiliées	
		Créer le Conseil des Imams	Création	Développer le Conseil des Imams comme une instance de référence reconnue, participant entièrement aux travaux de l'UVAM			
		Intégrer plus de jeunes dans le travail des centres et de l'UVAM		Créer un Conseil des jeunes ? Donner une voix par centre à un jeune pour ADD et Conseil ? => demander aux jeunes			
		Intégrer plus de femmes dans le travail des centres et de l'UVAM		Mettant en avant des femmes pour montrer l'exemple aux autres.			
		Rapprocher l'UVAM et les centres	Créer le poste de responsable au sein du Comité	Profiter du Conseil des Imams comme élément supplémentaire de mise en relation.			
				Conférence de presse pour présenter le document cadre et la stratégie			
Les musulmans sont considérés	Diversifier les voix et visages perceptibles sur la place publique au niveau de l'UVAM et des centres. Pour le Comité de l'UVAM : diversifier les voix (les responsables de projet => diversité) ou avoir un porte-parole unique ?		Adopter une charte de communication pour l'UVAM				
	Trouver la bonne balance et la bonne manière entre la visibilité nécessaire pour faire avancer nos dossiers et l'invisibilité afin d'éviter d'être perçu comme enquiquineur ou de nourrir certaines tendances de stigmatisation.						

Visibilité	comme citoyens à part entière, y inclut leurs valeurs et mœurs. L'islam est compris comme étant une des traditions religieuses suisse entièrement intégrée.	Mener une communication formelle au niveau de l'UVAM et une communication plus affective au niveau des centres.				
		Améliorer la visibilité des musulmans ainsi que de l'UVAM et ses membres afin de renforcer la confiance et la compréhension		Former les responsables des associations à la communication et les relations avec la presse	Les centres communiquent plus localement, soit sur base des documents adoptés par l'UVAM, soit concernant leurs activités.	
			Réorganiser la journée de l'UVAM Organiser les portes ouvertes chaque année			
		Prise de positions sur des sujets ou évolutions majeures dans notre canton basé sur nos valeurs, p.ex. donner notre position sur certains sujets de votations, à l'instar des églises.		Créer le poste de responsable politique pour préparer des communications dans ce sens en coopération avec le Conseil des Imams		
		Les centres se présentent comme étant membre de l'UVAM		Créer une plaquette « membres de l'UVAM » à être posée sur les centres		
				Les centres mentionnent leur affiliation dans leur communication (prise de positions, site web, flyer, etc.)		
					L'ajout « (UVAM) » devient la dénomination officielle de membres, p.ex. « CCMM (UVAM) » ou « Centre Culturel des Musulmans de Morges et Région (UVAM) »	

Annexe 1

Extrait de la LRCR :

Chapitre II Conditions de la reconnaissance

Art. 5 En particulier

a) Ordre juridique suisse

1 La communauté requérante reconnaît le caractère contraignant de l'ordre juridique suisse, en particulier les droits constitutionnels, en matière de religion et de croyance ainsi que le droit international ayant trait aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, droit qui instaure l'interdiction de toute forme de discrimination, en particulier entre les femmes et les hommes dans la société.

Art. 6 b) Droits individuels constitutionnels

1 La communauté requérante respecte les droits constitutionnels de ses membres, en particulier la liberté de conscience et de croyance.

Art. 7 c) Respect de la paix confessionnelle

1 La communauté requérante s'abstient de propager toute doctrine visant à rabaisser ou à dénigrer une autre croyance ou les personnes qui se reconnaissent dans celle-ci.

2 Elle s'abstient de tout prosélytisme contraire à l'ordre juridique suisse.

Art. 8 d) Respect des principes démocratiques

1 La communauté requérante respecte les principes démocratiques.

2 Elle s'abstient de tout discours ou pratique qui y contrevienne ou appelle à y contrevenir.

3 Ses organes sont définis et ses membres se prononcent sur son fonctionnement.

Art. 9 e) Transparence financière

1 La communauté requérante tient ses comptes conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations.

Art. 10 f) Rôle et durée d'établissement dans le canton

1 La communauté requérante remplit, en outre, plusieurs des conditions suivantes :

- a. avoir une activité culturelle sur tout le territoire cantonal ;
- b. exercer un rôle social et culturel ;
- c. s'engager en faveur de la paix sociale et religieuse ;

d. participer au dialogue œcuménique et/ou interreligieux.

2 Il est tenu compte de la durée d'établissement dans le canton, du nombre de ses adhérents, ainsi que de la capacité de ses représentants, y compris les responsables religieux, de s'exprimer en français. Des connaissances particulières en droit suisse, ainsi que dans le domaine interreligieux sont également exigées de la part des représentants et des responsables religieux des communautés requérantes.

3 Un règlement adopté par le Conseil d'Etat précise ces conditions.